

Arrêté N° MA-ART-2024-070

**OBJET :** Arrêté d'autorisation de passage, "La Rando des Martiens", commune de Les Monts d'Aunay, le mercredi 1 mai 2024

Le Maire de Les Monts d'Aunay,

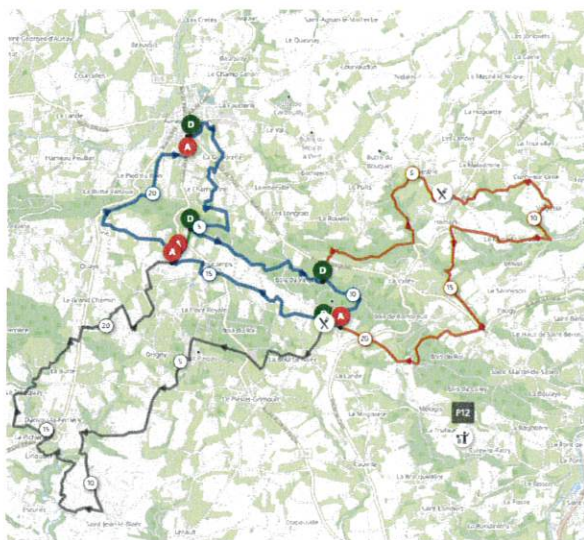
**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2212-1 et 2, L2213-1 à 3 ;

**Vu** le Code de la Route ;

**Considérant** la demande d'autorisation présentée par M.Jérôme PIOLINE, Président de l'association Sports et Loisirs en Pré Bocage-Aunay VTT, afin d'emprunter les voies se situant sur le territoire de la commune de Les Monts d'Aunay, le mercredi 1 mai 2024 dans le cadre de "la Rando des Martiens" ;

### ARRÊTE

**Article 1** - Les participants à la course "La Rando des Martiens" sont autorisés à traverser le territoire de Les Monts d'Aunay, le mercredi 1 mai 2024. (voir carte des circuits ci-dessous)



**Article 2** - La signalisation réglementaire est mise en place par l'association SLPB-Aunay VTT.

**Article 3** - Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie selon les lois en vigueur.

**Article 4** - Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 5** - L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Le demandeur,
- Le chef de brigade de gendarmerie de Les Monts d'Aunay,
- Le directeur de l'ARD,
- Le chef du centre de secours de Les Monts d'Aunay,
- Monsieur VAL – Kéolis ( BUS VERTS),
- Les voyages de l'Odon,
- Le responsable des Services Techniques,
- Le service voirie de Pré-Bocage Intercom,
- Le service valorisation, collecte et recyclables.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Les Monts d'Aunay, le 02 avril 2024

Pour extrait certifié conforme  
le Maire, Mme Christine SALMON

